

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le 29/09/2021

ID : 083-218300507-20210928-2021_118-DE

République Française



N° 2021-118

Ville de Draguignan

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE DRAGUIGNAN ET LA SOCIÉTÉ ÉNÉDIS
PORTANT EXTENSION DU RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ SIS CHEMIN SAINTE-
BARBE À DRAGUIGNAN**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 28 septembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 28 septembre à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SOPHIE DUFOUR, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO

PROCURATIONS :

GRÉGORY LOEW à HUGUES BONNET, FRANÇOIS GIBAUD à CHRISTINE PRÉMOSELLI, STÉPHAN CÉRET JACQUET à SYLVIE FRANCIN, MARIE-CHRISTINE GUIOL à LISA CHAUVIN, BRUNO SCRIVO à RICHARD DEVILETTE, ANNE-MARIE COLOMBANI à CHRISTINE PRÉMOSELLI, SYLVIANE NERVI SITA à CHRISTIAN MAMECIER, JEAN-PIERRE SOUZA à RICHARD TYLINSKI, JEAN-BERNARD MIGLIOLI à CHRISTINE VILLELONGUE, PHILIPPE SCHRECK à FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH à JEAN-DANIEL SANTONI

ABSENTS :

RENÉ DIES

Secrétaire de Séance :

CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 29 SEP. 2021

RAPPORTEUR : DANIELLE ADOUX COPIN

Par décision n° PC 083 050 18 K0134 en date du 26 mars 2019, il a été autorisé la société URBAT PROMOTION à construire 84 logements collectifs dont 26 logements sociaux sur un terrain sis à DRAGUIGNAN, 585 chemin Sainte-Barbe.

Ce projet nécessitait une extension du réseau public d'électricité, conformément à l'avis de la société ENÉDIS en date du 6 décembre 2018.

Le bénéficiaire du permis de construire susvisé ayant sollicité le raccordement de sa propriété au réseau d'électricité, la société ENÉDIS a adressé à la Commune, le 1^{er} juillet 2021, un projet de convention concernant le financement de ces travaux.

La contribution due par la Commune a été évaluée à 19 800,76 € TTC par la société ENÉDIS. Ce montant tient compte d'une réfaction prise en charge par ENÉDIS, qui correspond à la part du coût des travaux de raccordement couverte par le tarif d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 août 2007 modifié. Cette réfaction pour les extensions est actuellement égale à 40 %.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes de la convention à intervenir entre la commune de Draguignan et la société ENÉDIS portant sur le financement des travaux d'extension du réseau public d'électricité susvisé, jointe en annexe ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte y afférent

Fait à Draguignan, le 28/09/2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération